

Le secrétaire général

Papeete, le 2 4 0CT. 2024

N° 1611 /2024/APF/SG/SAF

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'1 ADMINISTRATEUR SPÉCIALITÉ TRADUCTEUR-CORRECTEUR RELEVANT DE LA CATÉGORIE A DU STATUT DU PERSONNEL DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE

- RÉSULTATS D'ADMISSION -

- PAR ORDRE DE MÉRITE -

Réf.: - Arrêté n° 48-2023/PR/APF du 26 décembre 2023 relatif aux modalités des concours à l'assemblée de la Polynésie française ;

- Arrêté nº 04-2024/PR/APF du 22 janvier 2024 portant ouverture du concours externe de recrutement d'1 administrateur, spécialité traducteur-correcteur relevant de la catégorie A de la fonction publique de l'assemblée de la Polynésie française.

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 24 octobre 2024, enregistré sous le n° 1808/APF/SG/SAF du 24 octobre 2024, sont admis au concours externe pour le recrutement d'un (1) administrateur, spécialité traducteur-correcteur relevant de la catégorie A du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française, les candidats dont les noms et prénoms suivent :

Sur la liste principale :

Nº	Candidats	Canui
1	MAITERE Teau	

❖ Sur la liste complémentaire :

Nº	Candidats
1	RAI Taraina
2	MAUATI Nicodème
3	TUNUTU Heipoe

